

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [véronique lauzon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1b5b137f0271360c1aecc35f>

Date d'obtention : 2024-07-18 12:26:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'une personne fait une dénonciation, nous devons faire une rencontre avec l'auteur du signalement. Il faut alors faire une évaluation de l'incident, recueillir l'information et compléter la grille. Dans le cadre de cette rencontre, il faut vérifier si d'autres jeunes sont impliqués. Il faut évaluer si le geste était malveillant ou impulsif et peut-importe la nature de ce geste, un appel sera fait aux policiers. Lorsque le geste est malveillant, la direction confisque le ou les cellulaires. Les parents des jeunes impliqués doivent être informés ainsi que la DPJ. Cependant, si l'auteur du signalement est un parent, comme la situation est à l'extérieur de l'école, nous le dirigeons vers le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut agir rapidement pour limiter la diffusion des images et les conséquences pour la victime et les autres personnes impliquées.

Aussi, même si le geste est consentant, de nature impulsive et non malveillante, il faut aviser les policiers.

Lorsque c'est un parent qui dénonce, on le dirige vers le service de police.

Une rencontre doit toujours avoir lieu avec l'auteur du signalement et la fiche de signalement doit être complétée.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'évaluation de la situation, s'agit-il d'un geste impulsif ou malveillant, émettre une conclusion.

L'évaluation demande une réflexion et de la rigueur afin de déterminer les bonnes actions à prendre par la suite.